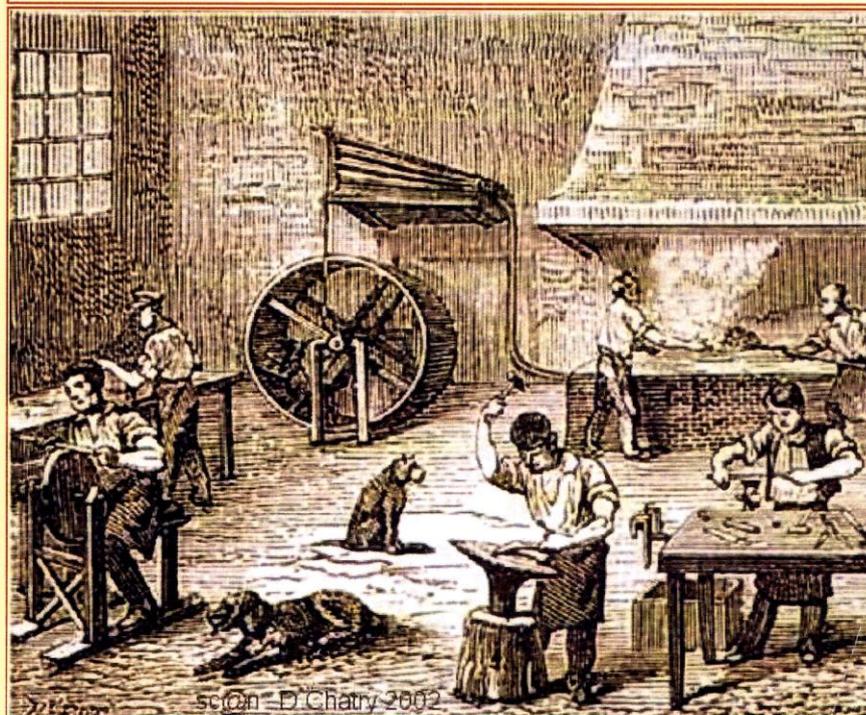


Jean Samuel Reymond du Bas-des-Bioux

**MON CAHIER DE COMPTES EN RAPPORT AVEC
MON ACTIVITÉ DE COUTELIER, AVEC MES
DEPENSES ORDINAIRES ET CE QUE
J'APPELERAIS LES RESOLUTIONS D'UN JEUNE
HOMME**

1821-1824

Le Coutelier



Éditions Le Pèlerin

2016

Collection « Etudes et documents »
No 322

Jean Samuel Reymond du Bas-des-Bioux

**MON CAHIER DE COMPTES EN RAPPORT AVEC MON ACTIVITE
DE COUTELIER, AVEC MES DEPENSES ORDINAIRES ET CE QUE
J'APPELERAIS LES RESOLUTIONS D'UN JEUNE HOMME**

1821-1824

Editions Le Pèlerin
2016

Introduction

Le cahier de Jean Samuel Reymond du Bas-des-Bioux est important. En ce sens qu'il est le seul pour l'heure, à notre connaissance tout au moins, à nous révéler les notes d'un coutelier. Celles-ci portent sur quatre ans, de 1821 à 1824, encore que les fabrications de cette dernière année ne sont dévoilées que jusqu'à fin mars.

On découvrira plus bas que la coutellerie, bien négligée quand on parle du passé industriel de la Vallée, était une industrie relativement prospère. Si l'on vendait des couteaux sur place, il faut comprendre que l'essentiel de la production partait en plaine et en ville, à Genève en particulier. Les fabricants, tel notre Jean Samuel, ne devaient pas faire les transactions à distance eux-mêmes, mais bien plutôt transmettre leur production à des marchands qui se chargeaient de la distribution.

On verra que notre homme fait le total en fin d'année de tout ce qu'il a fabriqué et de ce que cela lui a rapporté. En vivait-il complètement ?

Sa vie, au Bas-des-Bioux, pour l'essentiel, reste méconnue. On sait ses parents, ses grands-parents, et même de plus lointains ancêtres, à ce qu'il a pu poser sur le papier. Il s'est marié. Pour preuve la note de la page 48 :

Livré à Antoine RoCHAT pour vin qu'on a pris chez lui quand on nous a mariés.

Chose assez particulière, dans toute sa comptabilité, Jean Samuel Reymond ne pose jamais aucune écriture concernant sa fiancée dont on ignore et le nom et l'origine. On peut seulement découvrir de nombreux frais concernant son propre habillement – un chapeau acheté à Genève en 1821 lors d'un voyage en lequel il dépensera pour frais divers 37 batz, lui coûtera non moins de 70 batz - et certains tissus achetés quelques semaines ou quelques mois avant sa noce. Tout cela inclut-il quelques effets pour sa future femme ? On n'en a guère l'impression, celle-ci devant probablement amener un trousseau complet en guise de dot.

Par le cadastre on découvrira que Jean Samuel Reymond habite le Bas-des-Bioux. Pour confectionner des couteaux, il faut un atelier, ou plutôt une forge. Celle-ci ne figurant pas sur le cadastre de 1814, on peut supposer que notre coutelier la construisit dès lors qu'il se lançait dans la profession de coutelier. On découvre ce bâtiment dans l'enquête sur les maisons de 1837. On peut y lire (voir originaux plus bas) :

Reymond le dit, (Jean Samuel et Jean-Isaac) au dit lieu (Dessus les Grands Pierriers), une forge, limitée par le propriétaire de tous côtés, contenant 2 ½

toises. Le tableau n'indique pas les limites, elle ne figure pas sur le plan (de 1814). Prix de revient : fr. 240. Conservation 6. Age plus de 10 ans¹.

En cette année 1837, on découvre encore, selon le même document, que Reymond Jean Isaac, ex-juge et son fils Jean Samuel, sont en plus de la forge possesseurs d'une portion de maison d'habitation et d'une remise en ce même lieu dit Dessus les Grands Pierriers. Et que d'autre part Reymond Jean-Isaac feu Jean-Samuel ex-juge, est propriétaire d'une autre maison au lieu dit au Bas-des-Bioux. Celle-ci comprend un four, grange et écurie, en plus naturellement de l'appartement. Une maison que Jean Isaac possédait déjà en 1814. Voir à cet égard le cadastre de l'Abbaye, folios 19 et 20, reproduit dans la partie documentaire.

Si nous avons quelques éléments sur les ancêtres de Jean Samuel Reymond, coutelier, nous n'en avons pas par contre sur ses éventuels descendants, comme nous ignorons aussi le nom de son épouse ainsi que ce qu'il advint du couple après que Jean Samuel ait clôt son cahier de comptes en 1824. Des recherches dans l'état-civil nous donneraient probablement des indications intéressantes.

Et maintenant que reste-t-il de cette industrie de la coutellerie ? Pas grand-chose, et même peut-être rien du tout. En raison surtout du sinistre du 18 août 1872 qui détruisit une grande partie du Bas-des-Bioux. Et si l'on reconstruisit tout aussitôt, ce n'était plus en une époque où l'on fabriquait des couteaux mais où l'on s'adonnait là aussi à l'horlogerie. Le vieux matériel des couteliers de ce site a donc disparu dans le désastre. Et si l'on détient encore le cahier de comptes de Jean Samuel Reymond, trouvé par pur hasard, cela tient du miracle.

Resterait à retrouver un tel matériel en d'autres lieux de la Vallée. A ce sujet on croit savoir que parmi les objets trouvés par la Fondation des Mollards dans le bâtiment de feu Pierre Aubert, peintre et graveur et dont les lointains ancêtres avaient aussi été couteliers, il y aurait eu au moins des manches de couteau. De prochains travaux d'inventaire nous permettront peut-être de pouvoir les photographier.

En attendant ces jours prochains, que nous ne voudrions pas dire improbables !, nous vous livrons le cahier de notre homme qui nous y révèle quelque quatre ans de sa vie de coutelier. Ce qui, en somme, n'est déjà pas si mal !

Les Charbonnières, en mai 2016 :

RR.

¹ Ce qui correspondt grosso modo à l'époque où Jean Samuel Reymond fabriquait ses premiers couteaux.

Un coutelier des Bioux, Jean Samuel Reymond

Notes extraites d'un cahier du dit. De 23 x 17,5 cm, de 48 pages, sans couverture.

Ce cahier est écrit dans les deux sens. Les pages 1 à 34, 32 pages à la suite, pages 33-34 à la fin du cahier, concernent surtout les comptes en rapport avec la fabrication des couteaux. Notons cependant que parmi celles-ci, pages 3 à 8, nous trouvons un texte titré : Résolution d'un Jeune homme.

Les pages 35 à 48, on a donc retourné le cahier, concernent les comptes personnel de notre coutelier.

Ce cahier a été rentré le 2 janvier 2016. Il a été retrouvé parmi les papiers des archives de la Société de fromagerie du Bas-des-Bioux, alors en possession de Henri Reymond, fils de William, les deux, à la suite, secrétaires de la dite société.

Archives qui ont été classées en janvier 2016 pour être remises au secrétaire qui a charge de les déposer aux archives du village des Bioux.

Le cahier de Jean Samuel Reymond étant une pièce particulière, nous l'avons soustraite du lot afin de lui donner une nouvelle vie par son dépouillement systématique. Ce document sera déposé ultérieurement aux Archives cantonales vaudoises.

Il faut considérer que les pages qui servent de couverture, 1 et 34 sont brunes, d'une part par l'âge du papier, et d'autre part par l'usage que l'on fit de ce cahier autrefois, entièrement rempli.

Nous faisons précéder notre compilation par quelques propos d'ordre général sur la coutellerie.

La coutellerie

Celle-ci, à notre avis, n'aura pas assez retenu l'attention de l'historien. Signalons à cet égard qu'il y avait tout de même 14 couteliers recensés en 1799 dans la commune du Chenit, cette date étant celle de la rédaction par un secrétaire ou agent recenseur quelconque du : *Rolle des citoyens actifs de la commune du Chenit qui ont droit de vote pour la nomination des municipaux & régisseurs à teneur de la loi du 15 février 1799.*

Liste précieuse entre toutes, puisqu'elle est la seule de toute l'histoire de cette commune à donner le nom de chacun des professionnels, avec naturellement la profession exercée, le lieu d'habitation – encore que pas toujours très précis – et la date de naissance.

Cette liste a été analysée avec attention et de différentes manières par le professeur François Jéquier, auteur de l'ouvrage : *De la forge à la manufacture horlogère, Lausanne, 1983.* Il aura notamment donné les informations suivantes concernant cette coutellerie.

Coutelier 14, représentant 2,8 % du nombre des professionnels. Age moyen : 41,57 ans. Il y avait 3 couteliers à l'Orient, 10 au Bas du Chenit et un au Solliat.

Sur 499 habitants, les plus nombreux sont les Golay et les Meylan, avec 82 représentants pour chaque famille. Viennent les Piguet (80), les Reymond (64), les Aubert (42), les Capt (38) et les Lecoultre (30). Les Rochat, autre famille en apparence importante, ne sont que 15, quasiment sur le même pied que les Simond (14) et les Guignard (14). Les Nicole sont 8, les Audemars 7, les Goy 6, tandis que les autres familles se contentent des dernières miettes, les Maréchaux, pour ne pas les oublier, n'ayant plus que 4 individus.

Donnons maintenant la liste complète des couteliers.

Hameau de L'Orient de l'Orbe

121. Henry Meylan, frère de David Moysse feu David Meylan, né en 1756, coutelier

175. Joseph feu Joseph Aubert, né en 1757, coutelier

207. Charles Louis de Nicolaz Meylan, né en 1769, coutelier

Hameau du Bas du Chenit

213. Louis feu Siméon Golay, né en 1770, coutelier

258. Nicolaz feu Daniel Lecoultre, né en 1746, coutelier

275. Jaques Henry feu Joseph Aubert, né en 1748, coutelier

277. Jean Pierre feu Joseph Aubert, né en 1740, coutelier

278. Samuel fils de Jean Pierre Aubert, né en 1766, coutelier

281. Abram Samuel feu Joseph Aubert, né en 1754, coutelier

297. Benedicht fils d'Abram Isaac Aubert, né en 1762, coutelier

304. Abram Isaac Viande, né en 1766, coutelier

305. Pierre Jacob Aubert, né en 1750, coutelier

322. Siméon feu Abram Meylan, né en 1755, coutelier

324. Abram Joseph fils de Jean Pierre Aubert, né en 1764, coutelier

Hameau du Solliat

456. David Lecoultre, frère de Daniel feu le grand David Lecoultre, né en 1772, coutelier.

Nous nous trouvons donc avec 15 couteliers, et non pas 14 comme indiqué par Jéquier. Ceux-ci se trouvent concentrés au Bas du Chenit. Mais entendons-nous, ce dernier terme englobe aussi le Brassus, donc les Mollards des Aubert où l'on sait qu'à l'époque, les ressortissants s'adonnaient à la coutellerie.

Profession à laquelle s'étaient voués surtout des Aubert, avec 8 de ceux-là dans la branche, le reste pour des Meylan (3), pour des Lecoultre (2). Les deux derniers étant un Golay et un Viande.

Tournons-nous maintenant du côté de la commune du Lieu où tous nos listages de 1802 à 1827², de beaucoup plus nombreux que l'unique de la commune du Chenit, ne nous révèlent en tout et pour qu'un seul coutelier pour cette époque. Il s'agit de Henry Frédéric Guignard du Lieu, moyennement imposé en 1827.

Au tour maintenant de la commune de l'Abbaye, dont les listages, là aussi nombreux, vont nous révéler de belles surprises.

Patentes demandées et assignées dans la commune de l'Abbaye, district de la Vallée de Joux (ACA, RI 27, 1800-1801) :

Samuel Golaz, Les Bioux, coutelier, n'a pas de fortune
Abram Joseph Golaz, Les Bioux, coutelier
Louis d'Abram Emmanuel Guignard, Les Bioux, coutelier

Etat des patentes ... du 7 août 1801 (ACA RI 18)

Abram Joseph Golay, coutelier
Enoch, fils d'Abram Emmanuel Berney, coutelier
Louis d'Abram Emmanuel Guignard, coutelier

Tableau général des imposés de la commune de l'Abbaye (ACA, RA2, 1814)

Berney Abram de Groenroux, coutelier
Berney Daniel, horloger coutelier
Golaz Samuel, coutelier.

Taxe sur l'industrie (ACA RE2, 1815)

Jean Samuel Guignard & fils, maréchaux et couteliers
Jean Félix Rochat du Pont, coutelier
Louis Guignard & frère, de Groeinroux, coutelier
Abram Joseph Golay des Bioux, coutelier
Samuel Golaz coutelier des Bioux
Enoch Berney de l'Abbaye, coutelier
Jaques Louis Berney de Groinroux, coutelier
Daniel de David Samuel Berney, coutelier
Louis feu Abram Samuel Berney des Bioux, coutelier

² Voir : R. Rochat, Supplément no 3 à l'histoire de la communauté du Lieu, Le Pèlerin, 1995.

Louis feu Jaques Louis Rochat, coutelier
Abram feu David Berney des Bioux, coutelier
François fils de Jean Isaac Golay, coutelier
Antoine d'Abram Emmanuel Guignard, coutelier
Louis feu Jean Isaac Berney de Groinroux, coutelier

On le constate donc, à l'époque la profession fait fureur. Le métier, peu représenté au début du même siècle, connaît une expansion remarquable. Ce serait-il par hasard déplacé du Chenit dans la commune de l'Abbaye ?

Le tableau général des imposés de la commune de l'Abbaye (ACA, RA2, 2^{ème} partie, 1827), laisse cependant l'impression générale qu'il y a une diminution sensible des professionnels de cette branche, et même s'il apparaît que le listage n'est pas complet :

Jean Henry Rochat, Le Pont, coutelier
Jean Félix feu Jean Félix Rochat, Le Pont, coutelier
Daniel Berney, Les Bioux, coutelier
Abram Joseph Golay, Les Bioux, coutelier
Louis Meylan, Les Bioux, coutelier

On trouvera plus bas deux textes du professeur Piguet qui fut, à notre connaissance, le seul à s'intéresser quelque peu à cette profession bien oubliée de nos jours, et surtout parfaitement négligée par la plupart des historiens. Ainsi sauf erreur ni Lucien Reymond, dans sa Notice de 1864, ni René Meylan, dans sa monographie de 1929, n'en parlent.

Marcel Piguet quant à lui, avec son Histoire de l'horlogerie à la Vallée de Joux, Le Sentier, 1895, reste extrêmement discret sur le métier :

La coutellerie des Bioux a acquis, grâce à la supériorité des taillants, un renom bien mérité ; le nombre d'ouvriers qu'occupe ce travail est cependant aujourd'hui très restreint³.

Rien apparemment sur les couteliers du Chenit qui, en leur temps, furent plus nombreux que ceux de la commune voisine de l'Abbaye.

Si des notes éparses concernant cette profession pourraient être découvertes ici ou là, il n'y a guère de chance que l'on puisse trouver un texte un peu solide quant à cette magnifique profession. La présente brochure, malgré son côté un peu rustique, est donc une grande première !

³ P. 14 de l'ouvrage cité.

COUTELLERIE

Une région qui produisit du fer a forcément ses couteliers comme ses cloutiers et ses forgerons.

Vers le milieu du XVIII^e siècle, Joseph Aubert se livrait à l'industrie coutelière. Les quatre lames pourvues d'autant de manches qu'il livra en juin 1753, lui rapportèrent 2 florins.

Il s'agissait probablement de ces couteaux primitifs, sans ressort, dit kuté à kurlata². Ils tiraient leur nom d'un aplatissement caractéristique de la base de la lame en forme de cuiller. Cette plaque ovale prévenait le renversement de la lame vers l'arrière. Des arabesques tracées au fer rouge décoraient le manche de bois jaunâtre (1738. Comptes d'Elizée Golay). L'appellation 'courellette' prit un sens péjoratif, finissant par s'appliquer arbitrairement à des objets de rebut.

Longtemps, les Aubert des Mollards fabriquèrent des couteaux dans leur forme écartée. Une meule, mue par l'axe du moulin à vent voisin, servait à l'aiguisage. Les couteliers des Bioux approvisionnaient le marché de Morges. Leur balle au dos, ils franchissaient par le plus court la chaîne du Mont-Tendre. On montre encore l'endroit où, au retour, ils cassaient la croûte près du couvert des sorciers.

Le dernier de ces métallurgistes, un Guignard, s'était mis à la page. Les couteaux à ressort de sa fabrication pourvus d'une lame et d'une sole étaient fort appréciés; l'acier de qualité supérieure provenait de limes usées, recuites et reforgees. Le même hameau fournissait les vignobles de serpentes de choix. De temps immémorial, une famille Guignard du Lieu s'adonna à la coutellerie. Les produits s'écoulaient facilement en France. Les conscrits de la garnison de Mouthe (m'a-t-on raconté), en partance pour les garnisons des villes emportaient toute une pacotille de couteaux qu'ils revendaient au loin à gros bénéfices. Les Guignard fréquentaient aussi régulièrement la foire de Gex; ils s'y rendaient à pied, par le Marchairuz, chargés comme des mulets.

L'incendie du Lieu, en 1853, sonna le glas de la coutellerie régionale. Les inventaires se chargent de prouver combien l'emploi du couteau demeurait restreint. En 1719, une des meilleures maisons du Chenit disposait d'un unique grand couteau à gauch². Une quarantaine d'années plus tard, les investigateurs signalent deux couteaux de poche à ressort dans une famille; un couteau et une fourchette à gaine dans une autre. Même vers 1860, on rencontrait des ménages n'ayant qu'un seul couteau. A table, l'instrument passait d'un convive à l'autre. "Pâsè mè dae lu bette", entendait-on dire à tout ba-out de champ.

Joseph Aubert, coutelier du Campe, 1793 (66).

1. kuté à kurlata

2. gauch ?

Artisanat

Comme au XVII^e siècle, on retrouvera sous cette rubrique un aperçu des métiers exercés dans d'humbles boutiques, à la chambre de ménage, sous l'avant-toit ou en forêt.

Coutellerie. — Une région qui produit du fer cherche naturellement à l'employer dans la mesure du possible. Le Chenit eut donc des maréchaux, des serruriers, des « coutillers », des cloutiers, dès l'origine (tome II, p. 261).

La fabrication des couteaux occupait nombre de bras au XVIII^e siècle. Nos couteliers utilisaient tantôt le fer fourni par les usines du Brassus, tantôt se contentaient de reforger d'anciennes lames ou limes.

Il s'agissait surtout de couteaux primitifs, sans ressort, dits à *courellette* (cuilerette). Ils tiraient leur nom d'un aplatissement caractéristique de la base de la lame en forme de cuiller. Cette plaque ovale prévenait tout renversement. Des arabesques tracées au fer rouge décoraient le manche en bois jaunâtre.

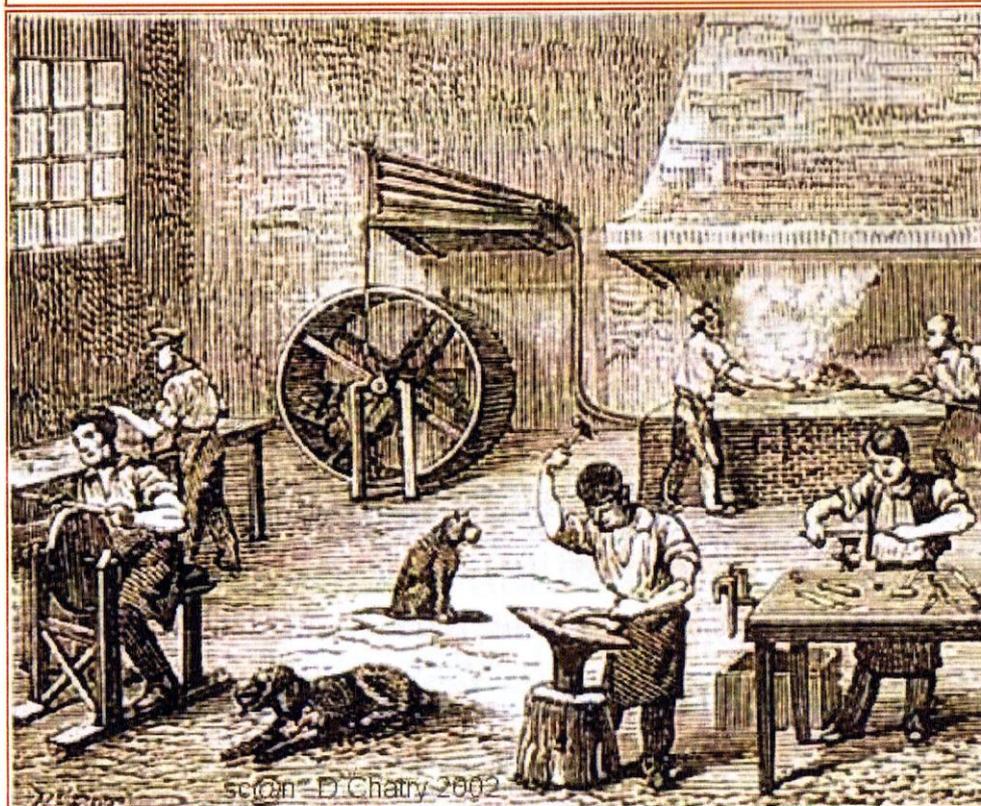
Nos couteliers fournissaient aussi des *grattoirs d'horloger* en acier fin, connus sous le nom de *béchets*, soit brochets, parce que le dos de la lame présentait un renflement rappelant plus ou moins une tête de brochet.

Les noms d'une demi-douzaine de couteliers, qui exercèrent surtout dans la deuxième moitié du siècle, ont laissé des traces documentaires. Contentons-nous de citer les Aubert, dits « Très Haut », qui utilisaient une meule actionnée par le vent pour aiguiser leurs couteaux.

Il s'agissait de placer la marchandise hors des limites du Haut-Vallon. De concert avec les couteliers des Bioux, ceux du Chenit se rendaient périodiquement, balle au dos, au marché de Morges. On connaît encore l'endroit, « jouxte » le chalet des Sorciers, où ils se reposaient, leur rude montée achevée.

Les couteliers du Lieu hantaient les foires de Mouthe et de Gex.

Le Coutelier



Photographie des Arts, Lausanne

2010 Bas-des-Bioux (Vallée de Joux) S.

Le Bas-des-Bioux, au début du XXe siècle, faisait encore voir les bâtiments quasiment neufs reconstruits après l'incendie de 1872. Toutes les maisons de l'époque n'avaient pas forcément brûlé. Une enquête sérieuse serait à faire au sujet de ce sinistre.

Les Grands-Crêts – la Revue du dimanche du 29 juin 1941, extrait -

Les Grands-Crêts du Mont-Tendre ! – Il s'agit d'une sommité qui, vers le sud-ouest, prolonge la chaîne du Mont-Tendre et culmine à 1620 m⁴. Grands-Crêts est un nom local, tandis que les cartes l'appellent la Pierre-du-Coutiau. Et l'origine est à chercher dans les faits suivants : jadis le village des Bioux comptait plusieurs fabricants de couteaux, de serpettes de vigneron, qui, chaque année, s'en allaient vendre leurs produits à La Côte en passant par les Grands-Crêts. Un couteau ayant joué un certain rôle dans quelque affaire tragique ou non, aura laissé son nom à la localité. En 1928, lors du creusement des fondations de la cabane de la sous-section Val de Joux du C.A.S., située sur le flanc sud des Grands-Crêts, on a mis au jour une serpette de vigneron, témoin incontestable du passage des couteliers des Bioux aux temps d'autrefois.

Compilation du cahier de comptes de Jean Samuel Reymond – 1821-1824

Note : les totaux ne sont pas repris ni au début d'une page, ni à la fin. La monnaie est sur deux colonnes, B (atz) et R (appes), ou sur trois colonnes L. (francs), B et R. On cite encore parfois les crutz. Orthographe retouchée.

La page 1 ne comprend guère que le nom de l'auteur, Jean Samuel Reymond, décliné à toutes les sauces !

Page 2 (selon le total du haut, transport, elle ne serait que la suite d'une précédente).

Fait une râpe pour mon Pépé qui vaut 15 batz et j'ai eu la vieille qui vaut 6 ½ batz, reste 8/5/

Fait une boucle avec chaînon du sabot, ./5

Du 5^e 8bre. J'ai fait un couteau à Jaques Benoit que j'y ai donné, 15/.

Raccommodé les liens de vache, pour ce fait des soudures aux chaînes pour 2/.

J'ai fait un couteau à François à la tante Nanette qui vaut 15 batz que j'y ai donné, 15/.

Fait un couteau à mon frère Auguste qui vaut 8/.

Fait à la forge pour nous pour 3/.

Du 5 9bre 1828

Je dois à Jean Beaux (Baud ?) 48 francs 3 batz 5 rappes.

Page 3

Résolution d'un Jeune homme

(Chapitre) 1. Que suis-je ? Peut-être doué d'intelligence, de raison et de liberté, distingué des animaux par ce grand privilège de la nature humaine. J'entrerai dans les vues de mon Créateur en me conduisant non point au hasard, non point par humeur, par caprice, par l'imitation machinale, mais par réflexion, par délibération, de manière que je ne fasse rien dont je ne puisse ne prendre en compte. Satisfaisant à moi-même, comme c'est-à-dire être raisonnable, je respecterai toujours ce vrai titre de noblesse, la raison présidera à toutes mes démarches. Et lorsque je m'apercevrai que par étourderie, par surprise ou par erreur, je me serai écarté de ses lois, je me hâterai de rentrer sous son légitime empire.

(Chapitre) 2. J'ai embrassé la Religion chrétienne par connaissance de cause, c'est-à-dire après avoir bien examiné et reconnu la force des preuves qui établissent son origine céleste. Cependant je ne négligerai rien de tout ce qui pourra encore éclairer ma foi, la rendre ferme, inébranlable et assurée, toujours plus (étendant) son influence sur mes sentiments et sur mes mœurs. Je me tiendrai collé aux vérités que Dieu a clairement révélées. Je laisserai dans l'obscurité celle qui me paraîtra qu'il a voulu y laisser lui-même. Lorsqu'à cet égard j'exposerai ma manière de penser, ce sera toujours avec douceur, avec modestie et sans prétendre y asservir personne, ne voulant en aucun cas faire aux autres ce que je ne voudrais pas qu'ils me fissent. D'un autre côté j'approfondirai le plus qu'il me sera possible l'étude de mes devoirs et des motifs propres à me former à l'importante habitude de les remplir. Je ne me tiendrai pour chrétien qu'autant que je montrerai ma foi par mes œuvres.

(Chapitre) 3. chaque jour, soir et matin, j'élèverai mes pensées à celui de qui j'ai reçu la vie, le mouvement et l'être et dont la volonté soutient mon existence. Je m'en approcherai comme du meilleur des pères ; je le remercierai de toutes ses faveurs. Je me mettrai sous sa sauvegarde et porterai avec moi son idée auguste dans le monde, dans la solitude, dans les ténèbres ; elle me sera un préservatif assuré contre le vice et un puissant aiguillon à la vertu.

(Chapitre) 4. Non content de servir Dieu en particulier, je me plairai à me joindre à ceux qui l'adorent dans ses temples. Je lui consacrerai plus particulièrement le jour qu'il s'est lui-même réservé. J'assisterai à son culte avec recueillement. Le respect dû à sa majesté suprême, et instruit de ses volontés par sa parole et par ses ministres, je lui rendrai l'hommage le plus vrai, le plus agréable à ses yeux, celui d'une entière obéissance.

(Chapitre) 5. Plein de reconnaissance et d'affection pour un père et une mère à qui j'ai des obligations sans nombre et dont la tendresse ne s'est point épuisée par tout ce que j'en ai reçu, je ferai mon étude continuelle de leur payer les dettes sacrées que j'ai contractées avec eux et qui ne peuvent jamais suffisamment être acquittées. Respect, docilité, attention, prévenances exercées en tout genre, je ne négligerai rien de ce qui pourra contribuer à leur bonheur et combien je me trouverai heureux moi-même si leur regard se porte sur moi avec complaisance, si je puis me dire que je fais leur joie dans les jours sereins et leur consolation dans les adversités de la vie.

(Chapitre 6). Appelé à vivre en société, je n'oublierai jamais que tous les hommes, de quelque pays puissent-ils être, sont les enfants de Dieu, qu'ils sont mes frères ; et voyant toujours sur eux l'emprise respectable de la majesté Divine, cette vue me détournera à l'instant même de tout ce qui pourrait leur nuire, m'inspirera pour eux des sentiments de support, d'indulgence, de pardon

montré colère, vindicatif, orgueilleux ? As-tu rempli les devoirs de ta vocation ? As-tu profité des occasions d'être utile à tes frères ? Les as-tu recherchées, ces occasions précieuses, les as-tu poursuivies ? As-tu été re... dans tes plaisirs, modeste dans la prospérité, ... dans les revers, résigné à la volonté de Dieu en quelque état qu'il lui ait plu de te placer ? Le résultat de cet examen sera de sincères regrets sur mes faiblesses et mes fautes ; l'humble aveu que j'en ferai à mon Créateur ; un recours ardent mais plein de confiance, avec sa miséricorde pour Jésus-Christ. Surtout une grande attention à corriger ce que j'aurai vu en moi de défectueux, à me donner les vertus qui me manqueraient, à perfectionner celles que j'aurai acquises.

(Chapitre) 11. Mortel à chaque instant, je m'accoutumerai à cette pensée, non point pour répandre la tristesse sur ma vie, mais afin que la mort ne m'effraie pas et que son idée me rappelant le compte que je dois rendre de ce que j'aurai fait sur la terre, me tienne dans une vigilance continuelle, me décide à ne pas renvoyer au lendemain le bien que je pourrai faire au moment même et à me hâter de former et de grossir ces trésors de bonnes œuvres qui échappera seul au débris universel de ce que je posséderai dans ce monde, qui assurera la tranquillité de mon heure dernière, qui me fera remettre avec confiance mon âme à l'auteur de mes jours et qui formera auprès de lui mes titres à une heureuse immortalité.

Par Jean Samuel Reymond⁵

Page 9

Février 23^o 1821. Fait un couteau pour mon frère Auguste qui vaut 8/.

26 février. Fait trois boucles aux chaînes de collier, 1/5

Fait deux soudures à une chaînette, 1/.

Pour avoir resué (resoudé ?) une hache, 2/.

Pour avoir arrangé deux boucles pour mettre les jambes à une table à la cuisine et une bande pour pendre la dite table, 2/.

Pour avoir arrangé pour pendre le clédar du jardin de (la) Sagne⁶, 10/5

Pour une lame que j'ai remise au couteau à mon frère François, 3/.

Pour une lame que j'ai mise au couteau à ma tante Rose, 2/5

Un couteau que j'ai fait pour mon frère Henri qui est à crochet et en capé (?) et les yeux en argent, 15/.

Un pour moi qui vaut 8/6

Pour deux soudures de chaîne pour nous, ./5

⁵ Rude programme. On peut supposer que l'auteur à pu, pour rédiger un tel morceau de bravoure, de textes religieux de l'époque. Nous ne savons naturellement rien du résultat de mes résolutions !

⁶ Lieu dit à proximité de la maison.

et me portera à leur rendre avec empressement tous les bons offices qui seront en mon pouvoir.

(Chapitre) 7. Placé sur cette terre d'épreuves, exposés à de fréquentes tentation qui exerceront ma vertu et la mettront en danger, je me tiendrai constamment sur mes gardes. Je me défierai de l'impression, des prestiges, de l'imagination, des attrait de l'exemple ; de la séduction, des penchants et des passions ; je n'écouterai que le cri de la conscience, que la voix de la religion ; et lorsqu'après de sérieuses occupations et l'acquis de mes devoirs, je me permettrai des délassements, des récréations, des plaisirs, car ma vertu ne sera ni dure ni sombre ni chagrine, je m'étudierai à en user de manière qu'ils ne nuisent ni à la santé de mon corps ni aux facultés de mon âme ni à la dignité de ma nature ni à aucune des obligations que m'impose ma qualité d'homme et de chrétien que je ne voudrais jamais perdre de vue.

(Chapitre) 8. Exposé à des revers, à des adversités, à des maladies, s'il m'arrive d'en éprouver, je me dirai ce sont des dispensations de l'arbitre de ma destinée, de l'être infini en sagesse et en bonté, qui ne peut vouloir que mon plus grand avantage, et je les recevrai sans murmurer contre lui. Je me servirai des moyens qu'il m'aura mis en mains pour me soulager dans mes peines et pour m'en délivrer. Je verserai mes inquiétudes dans son sein paternel ; et quelque soient ses volontés, ma vie sera un acquiescement continuel à ce qu'il promet ou qu'il ordonne.

(Chapitre) 9. Je m'étudierai non seulement à n'avoir point à rougir à mes propres yeux, mais encore à ne pas donner lieu à de faux jugements. Après cela, si des hommes, ou ignorants ou injustes ou passionnés ou méchants attaquent ma réputation par de publiques ou de ténébreuses calomnies, et si je ne peux en venir à bout, sachant que mes vertus n'en reçoivent aucune atteinte, rien ne peut m'en enlever le prix, ayant ma conscience pour témoin et Dieu pour juge. Les discours des hommes seront pour moi paroles de néant. J'aurai la légitime fierté, la noble assurance de l'intégrité ; je m'applaudirai de ce que je ne puis être décrié par de fausses imputations, et loin d'être découragé sur mes devoirs, je ne leur en serai que plus fidèle.

(Chapitre) 10. J'aurai soin de faire de sérieux retours sur moi, même de me demander fréquemment, surtout dans les temps de solennité, comment t'es-tu acquitté de tes devoirs ? Dieu a-t-il été le premier, le grand objet de tes affections ? Les désirs de lui plaire a-t-il été le plus grand de tous tes désirs ? Cette crainte a-t-elle été constamment devant toi de manière qu'en t'approchant de lui tu ne puisses pas être repoussé par les remords ? N'as-tu point manqué à ce que tu dois à tes parents, à tes supérieurs, à ta patrie ? N'est-il aucun homme qui ait quelque sujet de se plaindre de toi ? N'en est-il aucun à qui tu te sois

Page 10

Raccommodage et ouvrage dont je n'ai point exigé de paiement

1820. Remis un ressort au couteau à mon père, ça vaudrait 2/5

Remis une lame au couteau à mon frère Auguste et des côtes de bois d'ébène, 4/.

Fait une soudure à une boucle pour un banc de lugette pour nous, ./5

Pour deux soudures à des chaînettes à Frédérick, ./5

9bre 30. Fait un couteau à l'oncle Louis parce qu'on a tenu sa couverte, 6/.

Donné un couteau à mon filleul, le garçon à Frédérick, 4/.

Raccommodé un couteau à l'oncle David, 89/.

Pour trois soudures à des serpes avec banc de lugette pour nous, 1/5

Pour avoir appointé 5 fers de cheval pour nous, 2/5

Pour avoir fait un crochet pour la culière au cheval, 1/.

Pour avoir fait un clou tournant à un coumanlie à Frédérick, 1/.

J'ai fait quatre plaquettes pour attacher contre les ... de lugettes pour Frédérick à demi batz chaque, 2/.

Page 11 – (les sommes sont en francs (L.) et en batz).

Note des couteaux que j'ai faits depuis que je suis chez nous, à qui ils ont été vendus, 1820.

Vendu à Samuel à Rodolphe et à David à Jaques. Livré 4 couteaux à scie et à flamme 4/4

Deux à deux lames et à flamme à 9 batz, 1/8

Deux à scie à 9 batz, 1/8

Quatre gros à une lame à 5 batz font 2/.

Quatre petits à une lame à 4 batz ayant rabattu 6 batz sur le tout, 1/.

Quatre à deux lames à 7 batz font 2/89.

Reçu le paiement le 3^e décembre.

A Benjamin de la Bombarde, Xbre, 25^e. Payé le même jour. Vendu un couteau à scie et à flamme le manche en bois d'ébène, les yeux en argent, pour 1/6.

1821. A Louis à l'oncle Tailleur, payé le même jour. Janvier 1^{er}. Vendu un couteau à crochet, le manche noir et les yeux en argent pour 1/.

A David à Jean Guignard. Payé à terme. Janvier 3^e. Vendu un couteau à une lame, une scie, une flamme, manche noir et les yeux en argent, 1/4/5

Page 12 (en francs et batz)

1821, janvier 8^e. A Henry à Jaques Rochat, reçu le paiement le 14. Livré 9
couteaux à scie à 8 ½ batz pièce, qui font 7/6/5

9 à une lame à 5 batz, 4/5

19 petits à 4 batz. Je lui ai donné trois par-dessus, mais il reste à 16, s'il fait
un bon voyage il me devra payer un demi pot, 6/4.

Janvier 13. A Samuel à Rodolph et David à Jaques. Reçu le paiement le 27.

Livré 7 couteaux simples à une lame à 5 batz, font 3/5

2 petits à 4 batz, /8

Deux scies à 8 batz, 1/8

Deux à deux lames à 7 batz fait 14 batz, ai rabattu sur le tout un batz, reste
1/3.

Janvier 20^e, à Henri à Jaques Rochat. Reçu le paiement le 7^e février.

Livré 4 à scie à 9 batz, 3/6

4 gros à une lame à 5 batz, 2/.

10 petits à 4 batz, sur quoi j'y ai rabattu un batz, reste 3/9.

Page 13 (en francs et batz)

1821, février 7^e, à Henry à Jaques Rochat. Reçu le paiement le 12^e février.

Livré 4 couteaux à scie à 9 batz, 3/6

6 petits à 4 batz, 2/4

3 à deux lames à 7 batz, sur quoi j'ai rabattu un batz, 2/.

Février 7^e. A Louis à l'oncle tailleur et Henri à Enoch. Reçu le paiement le
11^e. Rabais 1 batz.

Livré 4 couteaux à scie à 9 batz, 3/6

3 à deux lames à 7 batz, 2/1

5 petits à 4 batz, y ayant rabattu un batz, reste 1/9

Février 20^e. A Henri Rochat de Jaques. Reçu le paiement le 25.

Livré 5 couteaux à scie, 4/5

Deux à deux lames, 1/4

Sept à une lame à 5 batz, 3/5

13 à 4 batz font 52 batz ayant rabattu 6 batz sur le tout, reste à 4/6.

Février 24^e. A Félix à l'oncle Jaques Louis. Payé le 25.

Un couteau à deux lames, le manche en bois d'ébène, les yeux en argent que
j'ai changé contre deux formes et il me rend ...

Page 14.

Février 27^e. A Henry à Jaques. Payé le 11 mars.
Livré 8 petits couteaux à 4 batz chaque, rabais 3 batz, 2/9

Mars 1^{er}. Antoine Meylan. Payé.
Un couteau à manche noir les yeux en argent pour le prix de ./8

Mars 3^e. A Antoine à l'oncle Jaques Louis. Payé comptant.
Livré un couteau à manche noir à deux lames et à scie, les yeux en argent,
pour le prix de 1/7

Mars 11^e. A Henri à Jaques Rochat. Reçu le paiement le 18 mars.
Livré 5 couteaux à scie à 9 batz qui font 4/5
Deux à deux lames à 7 batz font ¼
6 gros à une lame à 5 batz, 3/.
4 petits à 4 batz font 16 batz, ayant rabattu 5 batz sur le tout, reste 1/1.

Page 15

Mars 24^e. A Antoine à l'oncle Louis. Reçu le paiement le 4^e avril.
Livré 12 couteaux à scie à 9 batz font 10/8/.
7 à 5 batz pièce, 3/5
3 à 4 batz chaque, ayant rabattu 5 batz sur le tout, reste, ./6/.

Avril 1^{er}. A Henry à l'oncle Jaques Louis.
Livré un couteau à scie et à flamme pour le prix de 1/1/5
Un à scie pour le prix de ./9/.
Un à deux lames et à flamme, ./9/5
Un à deux lames, ./7/.
Deux gros à une lame, 1/./.
Deux petits à une lame à 4 batz, font 8 batz sur quoi j'ai rabattu deux batz sur
le tout, reste ./6/.

Avril 16^e. A Louis à l'oncle Jaques Louis. Payé le 24.
Un couteau à quatre outils, 1/8/.
4 à scie à 9 batz, 3/6/.
2 à deux lames à 7 batz, 1/7/.
4 gros à une lame à 5 batz, 2/./.
8 petits à une lame à quatre batz, sur quoi j'ai rabattu 6 batz sur le tout, reste
2/6/.

Page 16

1821, avril 24^e, payé. Remis une lame au couteau au Besson, 2/5

Avril 28^e, à Samuel à Jean Rodolphe. Payé le 9^e mai. Rabais après le retour, 5 batz.

Livré 3 couteaux à scie et à flamme à 11 ½ batz pièce, qui font 3/4/5

Un à scie et à deux lames, 1/1/5

Un à deux lames, .7/.

Deux à flamme, 1/4/.

7 à 5 batz font 3/5/.

3 petits à 4 batz ayant rabattu deux batz sur le tout, reste 1/./.

Deux à scie à 9 batz, 1/8/.

Mai 17^e, à de la Madelaine, carabinier, payé comptant.

Vendu un petit couteau à manche noir à cureliette pour le prix de .4/5

Mai 31^e, payé comptant. Vendu un couteau à un pégant⁷ pour .6/.

Juin 4^e, à Charles Reymond, payé comptant.

Vendu un couteau à scie pour le prix de .9/.

Juin 4^e, à la femme de Jaques chez la Barbille, payé.

Vendu un petit couteau, le manche en ébène, pour le prix de .5/.

Page 17

Juin 11^e, à Charles Reymond, payé comptant.

Vendu un couteau de boucher pour le prix de 1/./.

Un à scie, .9/.

Juin 12^e, payé le 16^e dit.

Livré un couteau à scie au fils du maréchal de St George pour le prix de 1/./.

Juin 17^e, à David chez Jean Guignard, payé.

Livré deux couteaux à manche en ébène, les yeux en argent, pour le prix de 1/5/.

Juin, 17^e, à Louis à l'oncle Tailleur. Reçu une montre en paiement.

Livré 7 couteaux à scie à 9 batz, font 6/3/.

3 à deux lames à 7 batz font 2/1/.

4 gros à une lame à 5 batz font 2/./.

3 petits à une lames à 4 batz font, 1/2/.

⁷ Terme utilisé par les Combiens pour désigner les habitants de la plaine vaudoise. Devenu péjoratif avec le temps, tandis qu'il s'utilisait couramment autrefois.

Plus deux petit en ébène à 5 batz font 1/./.

Juin 21, à Charles Reymond sur le Crêt, payé le 25.

Livré deux couteaux à une lame pour le prix de 1/./.
Plus deux petits pour le prix de ./8/.

Page 18

Juin, à Charles Reymond, reçu le 30 juin, 30 batz, il redoit 2 batz.
25^e vendu 8 couteaux à une lame pour le prix de 3/4/.

Juin 27^e, Antoine Meylan payé.
Vendu un couteau à Antoine Meylan pour le prix de ./3/.

Juillet à Charles Reymond de Sur le Crêt, payé le 7 juillet.
4^e livré à Charles Reymond deux couteaux à scie et à flamme à 11 ½ batz qui font 2/3/.

Un à scie, ./9/.

Trois gros à une lame à 5 batz font 1/5/.

Six petits à 4 batz sur quoi j'ai rabattu un batz, reste 2/3/.

Juillet 5^e payé.

Livré un couteau à une lame à Henri à l'oncle Jaques Louis Rochat pour ./5/.

Juillet à Charles Reymond, payé le 11^e juillet.

8^e Livré deux couteaux à scie pour 9 batz pièce, 1/8/.

4 gros à une lame pour le prix de cinq batz, 2/./.

Un petit batz rabattu un batz sur le tout, ./3/.

Page 19

Juillet 8^e, payé.

Vendu un petit au rémouleur pour le prix de ./4/.

Juillet, à Charles Reymond de Sur le Crêt, payé comptant.

Vendu deux couteaux à scie pour le prix de 1/8/.

Deux à une lame pour le prix de ./9/.

Juillet, à Antoine Meylan, payé comptant.

14^e vendu deux couteaux en bois d'ébène, les yeux en argent, pour le prix de 1/4/5

Juillet, à Louis à mon oncle Tailleur, payé.

16°. J'ai envoyé à mon cousin Louis fils de mon oncle Tailleur, par mon cousin François Berney un petit couteau pour le prix de .4/.

Juillet, à Charles Reymond. Payé le 26 dit.

23°. Livré deux gros couteaux à une lame pour 1/./.

Plus deux petits pour .8/.

Juillet, Charles Reymond, payé le 3° 7bre.

26° Livré à Charles Reymond un couteau à scie pour .9/.

Page 20

1821, Guignard à Lausanne, payé.

4° J'ai fait un couteau pour Guignard Instituteur à Lausanne à trois outils et une scie et un tire-bouchon et une lame, les yeux en argent pour 2/8/.

Août, Samuel Burquin, payé.

21° Livré un couteau à scie pour le prix de .9/.

Plus deux petits pour le prix de 4 batz pièce, qui font .8/.

Août, Charles Reymond, payé le 3° 7bre.

Livré un couteau à scie pour le prix de .9/.

Plus 7 à une lame pour le prix de 2/9/.

Août, payé.

29°. Livré un couteau à scie à François Gruaz de l'Isle pour .9/.

7bre, Samuel Burquin, payé.

1^{er}. Raccommoqué un couteau à Samuel Burquin pour le prix de .5/.

Page 21

7bre, Charles Reymond, payé le 11 7bre.

3° Livré à Charles Reymond un couteau à trois outils 1/1/5

Pour un à une lame pour .5/.

7bre, Burquin.

3° Vendu un couteau à Samuel Burquin à manche noir les yeux en argent pour le prix de .8/7 ½

7bre, à Charles Reymond sur le Crêt, payé le 17° 7bre.

3° Livré deux couteaux à scie à 9 batz pièce qui font 1/8/.

Un à trois outils pour 10 batz, 1/./.
3 à une lame petit, 1/2/.
Un à deux lames pour le prix de 7 batz ayant rabattu un batz sur le tout, reste,
.6/.

7bre à David Samuel Berney, payé.
17^e Livré un couteau à scie pour le prix de .9/.
Un à flamme pour le prix de .8/.

7bre, Etienne, payé.
17^e, vendu un couteau simple à crochet pour Jaques Etienne Rochat, .8/.

7bre, à Charles Reymond sur le Crêt, payé.
20^e vendu deux couteaux à trois outils pour 2/4/.
Un à scie pour le prix de .9/.
Cinq simples pour le prix de 2/1/.

Page 22

7bre, à Charles Reymond, payé.
26^e Livré deux couteaux à trois outils à 12 batz pièce qui font 2/4/.
Plus un petit pour trois batz, .3/.

David Samuel, payé.
Remis un ressort à un couteau pour David Samuel, .2/5

7bre, Charles Reymond, payé.
30^e vendu deux couteaux à scie à Charles Reymond pour le prix de 1/8/.

8bre, payé à un Gaisserand.
5^e, vendu 4 couteau à scie à un Gaisserand à 9 batz pièce qui font 3/6/.

8bre, payé.
11^e Livré à Charles Reymond deux couteaux à scie pour 1/7/.

9bre, au rémouleur, payé.
2^e Livré au rémouleur deux couteaux à trois outils pour 2/4/.
4 à deux lames pour 3/./.
4 simples à une lame pour 2/./.

Page 23

9bre, à Louis, neveu. Payé. Rabais après le retour 2 batz.

5^e, vendu deux couteaux à trois outils pour 2/4/.
Plus 6 à scie à 9 batz font 5/4/.
Plus 5 à deux lames à 7 batz, 3/5/.
Plus 10 gros à une lame à 5 batz font 5/./.
Rabattu 3 batz sur le tout, reste./9/.

9bre, Charles Reymond, payé.
7^e Livré à Charles Reymond 7 couteaux pour le prix de 5/3/.

9bre, Louis à l'oncle. Payé.
13^e Livré un couteau à Louis à l'oncle Tailleur à scie, le manche en ébène, les yeux en argent pour le prix de 1/8/.

9bre, payé.
17^e Livré un petit couteau à un de Vaulion pour le prix de ./5/.

9bre, payé.
23^e. Vendu un couteau à un allemand pour le prix de 1/2/5

Page 24

9bre, Henry Rochat, payé.
25^e Livré à Henri à Jaques 6 couteaux pour le prix de 3/9/.

Xbre, Henri Rochat, payé.
8^e Livré à Henri à Jaques deux couteaux double pour le prix de 1/8/.
5 gros simples pour 2/5/.
10 petits à une lame, 4/./.

Xbre, Louis Rochat, payé.
24^e. Livré à Louis à l'oncle Tailleur 20 couteaux pour le prix de 12/./.

Xbre, Auguste Berney, payé.
24^e Livré à Auguste de là-haut⁸ 4 couteaux pour le prix de 2/8/.

Xbre, payé.
26^e Livré à François Massy un couteau pour le prix de 1/4/.

Fait en 1821 pour 270 francs 2 batz de couteaux.

1822, janvier, Henry Rochat. Payé. Rabais 5 batz.

⁸ Probablement l'une des maisons au-dessus du village de l'Abbaye, à moins que ce ne soit au-dessus des Bioux, le terme ayant pu être utilisé pour les deux agglomérations.

13°. Livré à Henry à Jaques 3 couteaux à trois outils à 10 batz, font 3/./.
Trois à flamme à 7 batz, 2/./.
Un à scie pour ./9/.
6 gros à une lame à 5 batz pièce, 3/./.
6 petits à une lame à 4 batz font 2/4/.

Page 25

1822. Janvier. Antoine Rochat.
29°. Livré un couteau à Antoine Rochat pour ./5/.

Janvier, Louis Rochat, payé.
28° Livré à Louis à l'oncle Tailleur et à Henry à ... pour 13 francs de couteaux, 13/./.

Février, payé.
3°. Livré au fils à Samuel Badel de Longirod un couteau pour le prix de ./9/.

Février. Louis Timothée Rochat. Payé.
6°. Livré à Louis Timothée fils de feu mon oncle Jaques Louis Rochat 13 couteaux pour le prix de 8/./.

Février, François Rochat, payé.
7°. Livré à François Ferdinand Rochat 4 couteaux pour le prix de 1/9/.

Février, à Charles Reymond, payé.
10. Livré à Charles Reymond 6 couteaux pour le prix de 2/4/.

Page 26

1822. Février. Payé.
23°. Livré à Auguste de là haut 31 couteaux pour 17/./.

Mars, payé.
1^{er}. Livré à Charles Reymond 3 couteaux pour le prix de 2/3/.

Mars. Payé.
3°. Livré à François à Jaques 10 couteaux pour le prix de 6/./.

Mars, payé.
13°. Livré à Henry à l'oncle Jaques Louis 14 couteaux pour le prix de 8/3/5

Mars, payé.

17°. Livré un couteau à scie à Truand pour .9/.

Mars, payé.

23°. Livré à Louis à l'oncle Tailleur 8 couteaux pour 4/2/.

Mars, payé.

31° Vendu un couteau à une lame à un français pour le prix de 1/5/.

Avril, payé.

9° Livré à Henry à l'oncle Jaques Louis 6 couteaux pour le prix de 5/2/.

Page 27

1822, mai⁹, payé.

11°, vendu un couteau à un français pour le prix de .9/.

May, Golaz, payé.

16°. Vendu à Philippe Golaz 7 couteaux à scie à 9 batz pièce, ce qui fait 6/3/.

Plus 4 à une lame pour 2/./.

Juin, payé.

21°. Vendu à Louis Vallotton demeurant à Rolle trois douzaines de couteaux pour le prix de 30/./.

Août 31. Payé.

3° Livré à Charles Reymond un couteau pour le prix de 1/5/.

Xbre, payé.

20° vendu un couteau à un domestique à Joseph Meylan pour 1/8/.

Xbre, payé.

20°, vendu pour 4 francs couteau à mon beau-frère Louis fromageur à Clermont, 4/./.

Payé à Louis à l'oncle Tailleur pour le prix de 1/8/.

Fait en 1822 pour 132 fr. 7 batz.

Page 23

Janvier, payé.

⁹ Ecrit encore may

Livré à mon cousin Antoine fils de feu mon oncle Jaques Louis Rochat 10
couteaux pour le prix de 8/9/2 ½

Février, payé.

8^e Livré à Antoine à l'oncle Jaques Louis 19 couteaux pour le prix de 14/7/.

Février, payé.

24^e Livré à Antoine de l'oncle Jaques Louis 11 couteaux pour le prix de 6/5/.

Février, payé.

22^e Livré un couteau à Antoine Rochat pour 2/8/.

Avril, payé.

2^e Livré un couteau à Louis à l'oncle Tailleur pour le prix de 1/2/.

Avril, payé.

1^{er}. Livré un couteau à Louis Guignard pour le prix de .9/.

Livré à Louis fils de mon oncle Jaques Louis 4 couteaux pour le prix de 2/6/.

Page 29

Avril 2^e.

J'ai fait mettre à la poste à Morges pour mon cousin Louis fils de mon oncle
Tailleur 43 couteaux pour le prix de 33 francs 89 batz pour M. Vallotton de
Rolle, 33/8/. Il redoit 289 batz.

Avril 28^e, payé.

Livré à Louis à l'oncle Jaques Louis 13 couteaux pour le prix de 10/6/.

Juin 23^e, payé.

Livré au rémouleur 2 couteaux à scie pour le prix de 2/./.

Juin 24^e, payé. Livré à Louis à l'oncle Jaques Louis 6 couteaux à scie à 9 batz
pièce qui font 5/3/.

Juin 27^e. Livré à Frédérich un couteau à scie pour .9/5

Juillet. A Samuel Capt. Payé.

Livré deux couteaux à une lame pour 1/3/. Sur quoi il nous a rarangé deux
roues de brouettes pour 10 batz ...

Page 30

1823, août, payé. Vendu à un marchand de Genève 6 couteaux à scie pour le prix de 5/4/.

Août, payé. Vendu un couteau au cousin Antoine fils du cousin François pour le prix de .9/.

8bre 9^e. Payé. Vendu 6 couteaux à Samuel à Rodolph pour le prix de 5/./.
Reçu acompte 10 batz.

8bre 16^e, payé. Vendu à Louis neveu trois couteaux pour le prix de 1/9/.

8bre 19^e, payé. Vendu un couteau à Louis à l'oncle Tailleur pour le prix de 1/8/.

Payé. Vendu un couteau à Joseph Guignard pour .7/.

9bre 9^e. Vendu un couteau à la fille à Jean des Tâches pour le prix de .9/.

Page 31

9bre 30^e, payé. Vendu un couteau à Louis à l'oncle Tailleur pour le prix de 1/7/.

Xbre 7^e, payé. Vendu un couteau au même pour le prix de .9/.

Xbre 7^e, payé. Vendu un couteau à Henri de l'aveugle pour .4/5

Xbre 7^e, payé. Vendu un couteau à mon beau-père pour .8/.

Xbre 21^e, payé. Vendu à Antoine à l'oncle Jaques Louis 17 couteaux pour le prix 8/8/2 ½.

Fait en 1823 pour 120 francs en tout de couteaux.

1824, janvier 15^e, payé.

Vendu à Antoine à l'oncle Louis 20 couteaux pour le prix de 12/1/.

Février 1^{er}, payé. Vendu à Antoine à l'oncle Jaques Louis 4 couteaux pour le prix de 3/2/.

Février 12^e, payé. Vendu au même 9 couteaux pour le prix de 8/5/5.

Page 32

1824, février 8^e, payé.

Vendu un couteau à mon cousin Henri Siméon pour le prix de ./9/.

Février 23^e, payé. Vendu à Louis à l'oncle Tailleur, 7 couteaux pour le prix de 5./2 ½

Février 28^e, payé.

Vendu à Antoine à l'oncle Jaques Louis 5 couteaux pour 4/2/5

Février 29^e, Guignard, payé.

Vendu un couteau à Joseph Guignard en bois d'ébène, les yeux en argent, pour le prix de ./9/.

Mars 9^e, payé.

Vendu un couteau au cousin Henri Siméon pour le prix de ./9/.

Mars 9^e, payé.

Vendu 4 flammettes et une aiguillète au même manche à Henri à l'oncle Jaques Louis pour 1/4/.

Mars 14^e, payé. Vendu un couteau à Louis à l'oncle Tailleur pour 1/8/.

Mars 21^e, payé. Vendu un couteau à Louis à l'oncle Tailleur pour 1/8/.

(Ici finissent ces notes ; la page suivante 48, est la fin de la comptabilité personnelle).

Page 33

Du 25^e février 1821. J'ai déjà fait 8 couteaux en bois d'ébène et j'en ai vendu pour deux à Antoine chez Abram Samuel pour deux batz fin février fait deux couteaux en bois d'ébène, un noir plus deux noirs. Juillet 15, plus deux noirs. Juillet fait trois couteaux à manche noir ; un à manche noir donné deux à Daniel de David Samuel pour m'avoir rarangé des tenailles à couper, un à manche noir, deux à manche noir.

Mai 1824.

Daniel à David Samuel me doit ¾ livres fer pour des couteaux.

Page 34

Jean Samuel Reymond fils de Jean Isaac fils de Jean Samuel fils d'Isaac fils d'Isaac fils de Joseph fils d'Isaac fils de David.

Jean Samuel Reymond
fils¹⁰.

Je dois à Louis à l'oncle Tailleur :

6 couteaux à scie, 54

3 à deux manches, 21

4 gros à une lame, 20

5 petits à une lame, 20

(total) : 115 (batz ?)

Un à scie pour la clef de montre.

(Ici Jean Samuel Reymond écrit plusieurs fois son nom).

JS Reymond fils de Jean Isaac aux Bioux.

Page 35

Février 1921

Prêté (ou donné) 16 batz à mon frère François.

Donné 6 ½ batz à ma mère.

Donné 1 ½ batz à mon frère Auguste.

J'ai acheté un mouchoir de cou qui m'a coûté 12 batz.

J'ai acheté un autre coutil pour 10 batz.

J'ai acheté un boudrier (baudrier ?) pour des bretelles à mon havresac qui m'a coûté 9 batz.

J'ai acheté deux formes pour faire mes souliers qui m'on coûté 6 batz.

Revendu pour le même prix à mon père et en ai tiré l'argent.

Payé un port de lettre pour ma mère qui m'a coûté 3 crutz.

Acheté pour 4 batz cordonnet et soie noire pour coudre un gilet à moi.

Donné deux batz à l'oncle Elizée.

Donné 3 batz à ma mère.

Acheté un bonnet de galette pour moi qui a coûté 9 batz.

Donné un batz à ma mère.

Il n'en a coûté 5 batz pour attacher les courroies de mon havresac et demi-pot que j'ai payé 3 batz.

J'ai payé pour 9 batz vin quand on a approché nos billons vers les scies du Brassus.

¹⁰ On supposera que cette généalogie est exacte. Elle l'est tout au moins jusqu'au grand-père de l'auteur du cahier.

J'ai fait raranger un coumanlie¹¹ quand on a approché nos billons, il m'en a coûté 3 ½ batz.

J'ai acheté pour des bretelles noires à mon havresac qui m'en coûté 6 batz et il m'en a couté 3 batz tant faire ranger les petites courroies que pour les bretelles.

Du 25^e avril 1821. Mon frère François m'a redu 6 ¼ batz sur de l'argent que j'y ai donné pour m'acheter des fournitures. Porté ailleurs.

Louis à l'oncle Tailleur me doit 5 batz.

Antoine Meylan me doit 30 batz.

Mon frère Auguste me doit 55 batz.

Mai 1821

Livré à Louis Aubert pour un foussoir¹², 13 batz.

Pour une épingle¹³ quand on a passé revue, 5 batz.

Juin 2^e 1821

Livré à mon oncle David pour l'intérêt que j'y dois pour la place de Confrérie¹⁴, 32 batz.

Livré à la Tailleuse quand elle a fait le pantalon à mon frère François pour sa journée 2 ½ batz.

1821

J'ai employé en passant les revues de cette année 55 batz.

Juin 15^e, 1821

Payé un rasoir 5 batz que j'ai acheté de Henri à mon oncle Jaques Louis Rochat.

Payé pour 10 batz vin quand je suis entré de la confrérie, plus donné 5 batz aux filles qui m'on fait une cocarde et un pot de vin que je leur ai payé 5 ½ batz, le tout fait 20 ½ batz.

Du 29^e mai 1821

J'ai vendu à Louis feu Louis Berney une commode pour le prix de 12 batz et il me doit de plus sa portion de la meule qu'on a porté qui pèse 40 livres et a coûté 19 ½ batz, la moitié fait 9 ¾ batz, le tout fait 21 ¾ batz.

Du premier juillet

Prêté à Antoine Meylan 5 batz au Sentier et un batz que je lui ai gagné aux quilles.

¹¹ Coumangle. Nicole écrit : coumaille : n.f. coih muni d'une bouche pour crocher et tirer un billon ; coumangle : n.f. idem, avec deuxième boucle pivotante.

¹² Fossoir, outil pour travailler la terre, des jardins en particulier.

¹³ Epingle, partie de vêtement ou objet que l'on porte sur le vêtement ?

¹⁴ Confrérie, soit sans doute l'Abbaye des Bioux, toujours existante.

Page 38.

Livré au rémouleur pour une bouteille eau de Cologne 4 batz.

Livré au même pour m'avoir échangé des rasoirs, 4 batz.

Louis à mon oncle Tailleur me doit 10 batz de plus que j'y ai vendu ma montre, plus pour un petit couteau que j'y ai envoyé pour mon cousin François, 4 batz.

Du 24^e juillet 1821.

J'ai acheté un chapeau à Genève qui m'a coûté 70 batz.

Dépendé à mon voyage de Genève, 37 batz.

Du 2^e août 1821

Livré pour un port de lettre venant de mon frère Auguste, 1 ¼ batz.

Du 7^e 8bre 1821

Livré à Louis feu Louis Berney pour 29 batz racine de buis.

Donné à ma mère 6 batz.

Livré à la tante Rose pour pain blanc 2 ¾ batz.

Livré pour une livre pain pour ma mère 6 crutz.

Page 39

Le courant de Xbre 1821

Livré pour eau de vie de gentiane 5 quarts (?) de pot en deux fois, 20 batz.

Xbre 26^e 1821

Livré 1 ½ batz pour mon frère François quand on jouait aux noix.

Livré pour le port de deux lettres, 2 ½ batz.

Du 6^e janvier 1822

Je dois à Antoine Rochat pour acier et chandelles 57 ½ batz.

Le courant de Xbre 1821

Livré à Louis Berney deux corgons¹⁵ pour 1 batz qu'il me doit.

De plus le dit Berney me doit pour de l'acier que j'y ai fait ... avec le... 1 +/2 batz.

Son frère David me doit une (musique, masque) qui fait 2 ½ batz.

Le fils d'Abram Joseph Rochat nommé Henri me doit 2 ½ batz pour une masque (?).

Donné à Louis chez Elysée deux batz.

Du 3^e février 1822

Donné à mon père 165 batz.

Page 40

¹⁵ Terme inconnu.

Du 7^e février 1822.

Livré pour des boutons et de la soie quand on a tenu les tailleuses, 8 batz.

Du... février 1822

J'ai acheté de Joseph Beau 3 aunes de drap à 70 batz l'aune qui font 21 francs que j'y dois.

Même jour, j'ai acheté chez Abel Piguet 4 aunes coutil¹⁶ à 14 batz l'aune et une autre doublure à revers laine pour 10 batz, le tout fait 66 batz.

Livré à la veuve de Louis Golay pour fil et boutons et pour un bonnet, 14 batz.

Livré à Antoine Rochat pour fil, 2 ¼ batz.

Février 27^e, 1822

Chez Louis Berney me doivent leur portion d'une meule que François a acheté à Morges, qui a coûté 15 ½ batz et 2 ½ batz pour la voiture, le tout fait 18 batz. J'ai reçu acompte du dit du 15^e mars 1822.

Donné à ma mère 3 ¾ batz.

Du 16 mars 1822

Livré 1 ½ batz pour ognon de Basle¹⁷.

Page 41

J'ai livré un couteau à scie à Truan¹⁸ pour 9 batz, que le petit Louis a promis de me payer.

Mars 22^e 1822

Livré à un potier¹⁹ pour tamer (étamer) notre poche percée, 1 ½ batz.

Donné à ma mère 2 batz plus acheté un ruban noir à ma mère pour attacher une coiffe qui m'a coûté 2 ½ batz.

Du 16^e mai 1822

Livré à Philippe Golaz pour une aune et quart drap bleu pour un petit uniforme, 93 batz.

Même jour, livré au frère Rochat du Brassus pour 3 ¼ aunes printanier blanc à 13 batz, 41 batz.

28 mai 1822

Livré au frère Rochat du Brassus pour trois aunes un quart coutil noir pour un pantalon à 10 batz l'aune, 32 ½ batz.

Livré au même pour deux aunes coutil pour caleçon à 14 ½ batz l'aune, ce qui fait 29.

Page 42

¹⁶ Toile croisée et serrée, en fil ou coton.

¹⁷ Oignon, légume ?

¹⁸ Famille originaire de Vallorbe.

¹⁹ Autre terme pour l'étameur souvent cité par Jean Samuel Reymond ?

Livré au frère Rochat du Brassus pour demi aune triège²⁰ pour gâtrons²¹, 8 batz.

Plus pour un mouchoir de poche, 9 ½ batz plus pour fil et boutons 7 ½ batz.

Donné à ma mère 2 ½ batz.

Donné à ma mère 1 batz.

Livré à la Suzette de la Bombarde pour une journée qu'elle a faite chez nous pour me faire une paire gaitrons, 2 batz.

Livré à la Fanchette à Frédérich pour un gilet qui me sera vendu 16 batz.

Du 20^e juin 1822

Livré à Daniel Berney pour un tire balle, 3 batz.

8bre 1822

Livré au frère Rochat du Brassus²² pour un habit doublure, boutons et fil, 23 francs 6 batz.

Page 43

Livré au marchand du Pont pour une cravate 16 batz.

Février 17^e 1823

Livré pour empoi et bleu de Berlin (?), 7 crutz.

Pour une purge.

Donné 7 crutz à l'oncle Elizée au nouvel-an.

Livré au rémouleur pour eau de Cologne, 3 batz.

Livré pour deux livres pain pour le petit, 2 ½ batz.

Du 30^e juin 1823

Livré à Antoine Rochat pour vin qu'on a pris chez lui quand on nous a mariés, 32 batz.

Livré à mon cousin David pour deux intérêts de 4 louis, 64 batz.

Du 19^e juillet 1823.

J'ai fait 7 soudures à Frédéric pour 7 crutz qu'il me doit.

Du 30^e juillet 1823

J'ai fait cinq soudures à Frédérich pour cinq crutz qu'il me doit.

Page 44

Du 8^e août 1823

Vendu une vire de faux à Frédérich pour le prix de 3 batz.

Du 14^e août 1823

J'ai fait trois grosses soudures à Frédérich et une petite et fait une cheville pour limon (ou timon), pour le tout 2 ½ batz.

Du 25^e août 1823

²⁰ Autre tissu.

²¹ Terme inconnu. Ecrit une première fois Gâtrons, une seconde Gaitrons.

²² Ce pouvait être les frères Rochat.

Vendu un couteau à Frédéric pour 9 ½ batz qu'il me doit.

Du 23^e 7bre 1823

J'ai fait une cheville de limon pour Frédéric que j'ai fourni le fer, elle a pesé demi livre qui fait 5 crutz et un batz de façon, plus 4 essis pour 3 batz et deux grosses soudures pour 1 batz et une petite soudure pour 1 crutz, le tout fait 6 ½ batz qu'il me doit.

Du 13^e 8bre 1823

J'ai remis une antre (?) et une roue à Frédéric et attaché trois bandes, le tout fait 2 batz.

Page 45

Du 14^e 9bre 1823

Vendu un couteau à Frédéric pour 9 batz qu'il me doit.

Du même jour, je lui ai fait un crochet à une chaîne et fait une soudure, le tout fait un batz qu'il me doit.

Du 17^e 9bre 1823

Vendu un couteau à la Fanchette à Frédéric pour 5 batz qu'il me doit.

Du 10^e Xbre 1823

J'ai ... 4 fers de cheval à Frédéric à 6 crutz le fer qui font 6 batz plus deux soudures pour demi batz, le tout fait 6 ½ batz.

Livré à Louis Aubert pour avoir rarangé une hache, 9 batz.

Du 16^e Xbre 1823.

Par compte réglé avec Louis feu Louis Berney de tout ce que nous avons à faire du passé à ce jour, il m'a resté devoir 12 francs le tout, sauf erreur ou omission.

Du 29^e décembre 1823

Refait la planche ... pour Frédéric, ce qui vaut demi batz.

Page 46

Du 17^e janvier 1824

J'ai fait un gond de porte pour Frédéric pour un batz.

Du 18^e janvier 1824

Reçu de Jérémie Glardon de Vallorbe 400 clous de soufflet que j'y dois.

Du 19.20.21.22.23 janvier. Daniel à David Samuel m'a fait payer 5 journées pour faire un soufflet à 10 batz par jour que je lui ai payé.

Donné 3 batz à ma mère pour acheter un quarteron de cendres.

Du 27^e janvier 1824

J'ai fait 6 soudures pour Frédéric et un billet de liens de vache²³, pour le tout 2 batz.

²³ Est-ce la partie qui permet de fixer le lien autour du cou de la vache ?

Même jour, livré à Louis Aubert pour un canon de soufflet 16 batz.
Du 1^{er} février 1824.
Reçu de Jérémie Glardon de Vallorbes 300 clous de soufflet que j'y dois.

Page 47

Du 1^{er} février 1824.
Vendu un cent clous de soufflet à Frédérich qu'il me doit.
Du 2^e février 1824
Livré au fils à Joseph Guignard pour une journée qu'il nous a fait 6 batz.
Février 8⁹^e 1824
Livré au même pour ressemelage des souliers à la Sophie, 6 batz.
Février 19^e, 1824
J'ai fait un acouloir pour Frédérich et une soudure, ce qui fait un batz et demi.
Février 23^e 1824
Fait deux boucles à une chaîne à Frédérich pour un batz.
Du 8^e mars 1824
Donné 12 batz pour acheter des cendres.
Du 21^e mars 1824
Acheté pour 2 ½ batz ...
Le même jour...

Page 48

Du 12^e mars 1824
Livré 7 ½ batz pour 5 quarts de livre tabac pour ma mère.
Livré pour des drogues pour faire des ... d'allibour, 7 batz.
Du 18^e mai 1824
Livré à mon père pour acheter des pommes de terre, 28 batz.
Livré à Samuel Capt charron pour une roue de barouette²⁴, 5 batz.
Livré pour un chapeau de paille pour moi 15 batz.
Du 10^e juin 1824
J'ai fait 5 boucles à une chaîne à Frédérich, ressoudé une vieille et rarangé un
crochet, pour le tout 2 ½ batz.
Du 18^e juin 1824
J'ai 20 crosses à David feu Jean Louis Berney dont j'ai fourni le fer à demi
batz la crosse, ce qui fait 10 batz.

²⁴ Brouette

Documents :

ACV, GEB 139/2

Arrière-pensée. Cont. de fabrication

50.

Prix de vente présumé f. 1100
Juste valeur f. 1600.

La situation de ce bâtiment pourrait être plus avantageuse, et est jointe à un autre à l'ouest; bon sol.

N. 284
Tab. 15.

du 16.

Raymond, Leon Beau, en Tug
et son fils Jean Samuël,
Dessus les Grands Serriers, une portion
de maison d'habitation, au plain-pied, et
grands et sûrs d'ouest,
Boutique au tableau, auquel soit rapporté
plus de détails, et au plan.

Prix de Revient f. 2850.

Conservation 6. ans 34 ans.

Value locative présumée f. 25-

Prix de vente présumé f. 1600

Juste valeur f. 2100

Bonne situation, bon sol, la valeur de
celui-ci a été payée par moi-même en ce
plain-pied et sûrs.

N. 285.
Tab. 4.

du 16

Bernier, David, propriétaire
Dessus les Grands Serriers, une portion
de maison d'habitation à l'étage, et grands
et sûrs d'ouest.

Boutique au tableau, auquel soit rapporté
plus de détails, et au plan.

Prix de Revient f. 2850-

Conservation 7. ans 34 ans.

Value locative présumée f. 25-

Prix de vente réel en 1875 f. 800, présumé f. 1600

Juste valeur f. 2100

Logement a été bâti depuis la mer. (L'acquisition)

Après procès verbal. Anst. de Casabian.

51

184 GEA 438 18

La succession est bonne ainsi qu'il résulte
des actes de. Edouard a été parvenu à la propriété
entre héritiers et le plan joint

N. 286
Etabl. 75.

du 21.

Reynier, Jean s'acquitte
Grand train.

Ce dit lieu, une réunion, contenant
6 toises, limitée de trois côtés par la propriété
et à l'occident par le terrain de D. J. Terroy.

Les bâtiments sont posés au Tableau, et
ne figurent pas sur le plan.

Prix de Revient f. 480
Conservation 6 ans sans
valeur locative présumée f. 8
Prix de vente présumé f. 300
Juste valeur f. 100.

Les bâtiments par sa position peuvent être
bons à être utilisés ou au moins pour
y construire un logement.

N. 287
Etabl. 16.

du 37.

Reynier, Louis,

Ce dit lieu, une toise, limitée par la
propriété de tous côtés, contenant 2 toises.

Le Tableau n'indique pas les limites, et
ne figure pas sur le plan.

Prix de Revient f. 240
Conservation 6 ans sans
valeur locative réelle f. 6 présumée f. 6.
Prix de vente présumé f. 130
Juste valeur f. 180.

 (Bony)

selon la page 50 Dessus les Grands Pierrière.

Reproch verbal Art. du Caen

53.

N: 201
Cabi. 15.

133.

La scann est levee a demeur
après mudi, pour être repris a deux
heures et demie

Reprise de la scann a deux heures et
demie; continuation des opérations.

Preymond, Jean-Baptiste
Jean-Baptiste, ex-veuf,

Au bas des Dives, une maison
d'habitation; four, grange, écurie et grand
perron au Tableau et au Pan.

Prix de l'achat fr. 3,20

Conservation 5. age plus de 100.

Value locative présumée fr. 30

Prix de vente présumé fr. 2000

Juste valeur fr. 600

C. batiment n'est pas distribué dans une
maison d'une manière très-avantageuse, le
sol et la situation en sont bons.

N: 202
Cabi. 15.

127.

Preymond, Cheri, Louis, Jean-Baptiste,
Léon et Zélie ex-veuf
Frédéric

Au bas des Dives, une maison
d'habitation; four, grange, écurie et grand
perron au Tableau et au Pan.

Prix de l'achat fr. 2,500

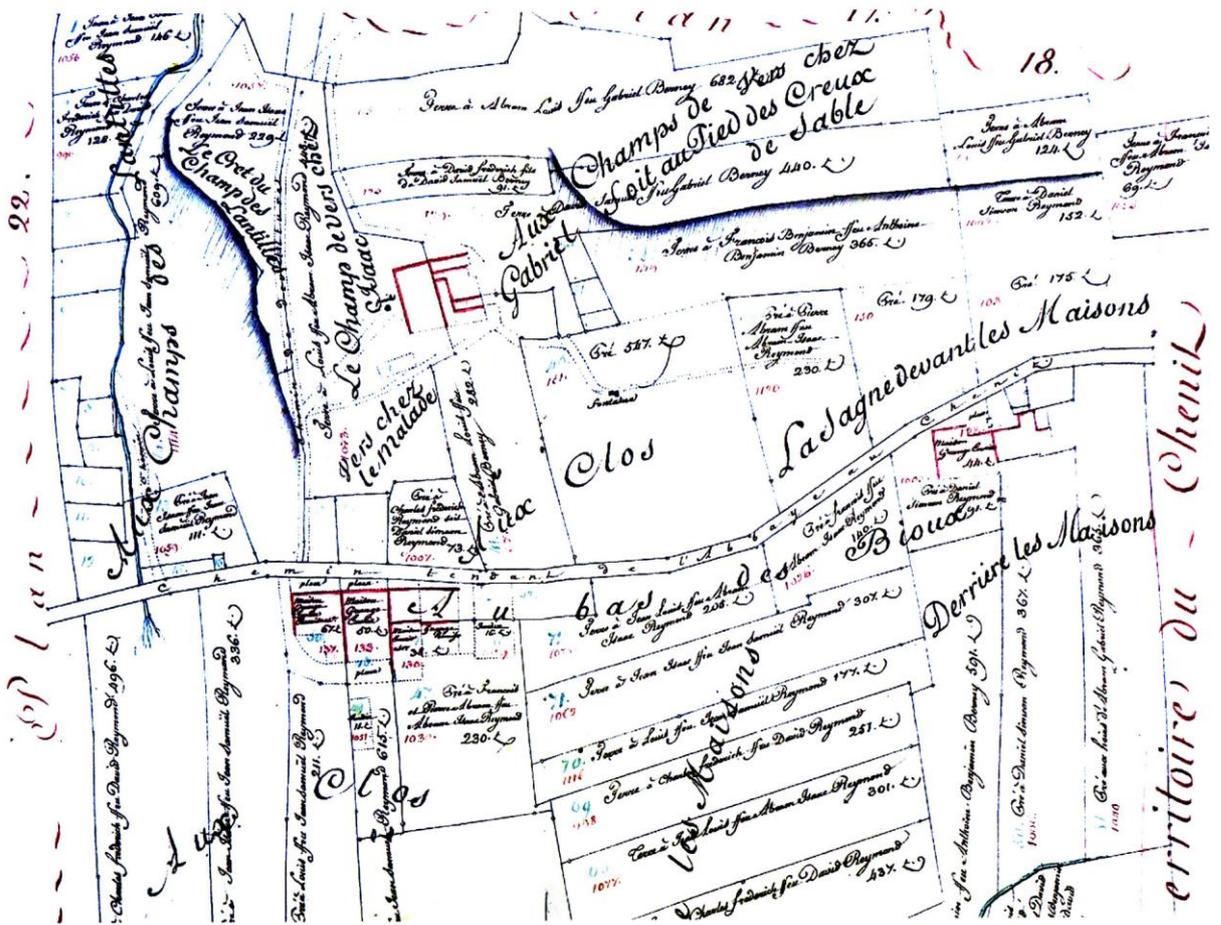
Conservation 5. age plus de 100 ans.

Value locative présumée fr. 25.

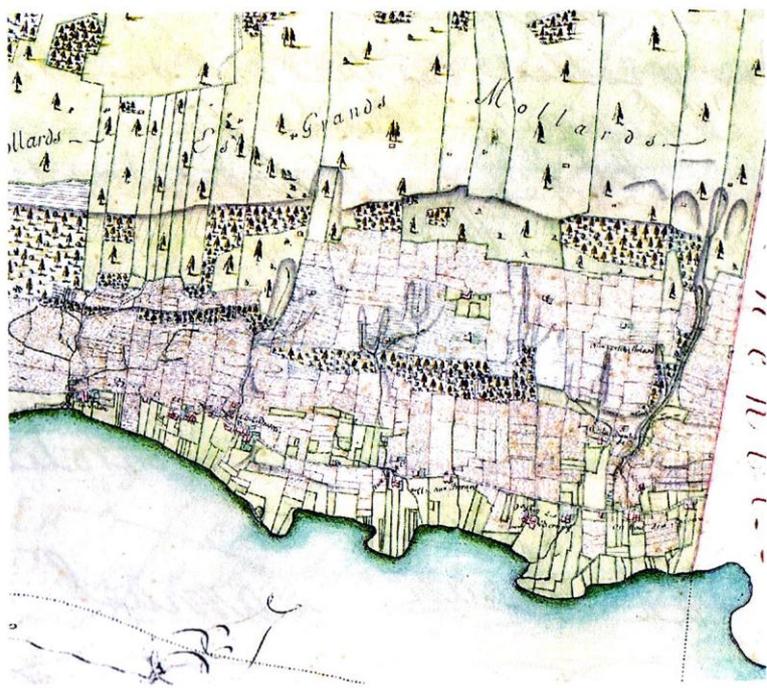
Prix de vente présumé fr. 1500

Juste valeur fr. 2200

C. batiment a été élevé pour un usage agricole
et d'habitation, mais il n'y a de bons et d'étrange -
qu'une chambre de plus de valeur et les murs extérieurs
Donc sol, bonne situation.



Cadastre de la commune de l'Abbaye, 1814, folios 19-20.



ACV, GC 1139/2, 1811-1814.- Carte de l'Abbaye. Signée : Georges et Alexandre Wagon. Celle-ci est établie d'après les plans cadastraux détaillés.

8 fautes; l'humble aveu que j'en ferai à mon
Créateur; un recours ardent, mais plein
de confiance, en sa miséricorde par Jésus
Christ; par tout une grande attention à
corriger ces que j'aurais vu en moi de défectueux
à donner les vertus qui me manquent,
à perfectionner celle que j'aurais acquises.

St. Moïse à chaque instant je m'accoutume
à cette pensée, non point pour réparer
la tristesse sur ma vie mais afin que
la mort ne me fraye pas, et que son idée
me rappelant le compte que je dois rendre
de ce que j'aurais fait sur la terre, me
tienne dans une vigilance continuelle
me décide à ne pas renvoyer au lendemain
le bien que je pourrai faire au
moment même et à me hâter de former
et de grossir ces trésors de bonnes œuvres
qui échapperont seul au débri universel
de ce que je possédais dans ce monde
qui assurera la tranquillité de mon heure
dernière, qui me fera remettre avec confiance
mon âme à l'attente de mes jours, et
qui formera, au grés de lui, mes titres
à une heureuse immortalité.

Par Jean ¹⁷⁷⁷ Samuel Reynaud

février 23 1821 fait un waterum pour 13 R
 mon frère Auguste qui va 8
 26 février fait trois boucles au
 chaînes de côté 2 5
 fait une suture à une chaînette 1
 Pour avoir redonné une hache 2
 Pour avoir arrangé deux boucles pour
 mettre les jambes à une table à la
 cuisine et une bande pour pendre
 le dit table 2
 Pour avoir arrangé pour pendre
 le chapeau du Jardin de Sagesse 10 5
 Pour une lame que j'ai remis au
 Ponteau à mon frère François 5
 Pour une lame que j'ai mis
 au Ponteau à mes deux frères 2 5
 un Ponteau à ~~moi~~ que j'ai fait
 pour mon frère Henri qui est à
 Crochet et en papier et les yeux 15
 en argent ~~15~~
 un pour moi qui va 8
 Pour suspendre la chaîne pour
 moi

42

Supplément

La coutellerie, à notre avis, n'aura pas assez retenu l'attention de l'historien. Signalons à cet égard qu'il y avait tout de même 14 couteliers recensés en 1799 dans la commune du Chenit, cette date étant celle de la rédaction par un secrétaire ou agent recenseur quelconque du : *Rolle des citoyens actifs de la commune du Chenit qui ont droit de vote pour la nomination des municipaux & régisseurs à teneur de la loi du 15 février 1799.*

Liste précieuse entre toutes, puisqu'elle est la seule de toute l'histoire de cette commune à donner le nom de chacun des professionnels, avec naturellement la profession exercée, le lieu d'habitation – encore que pas toujours très précis – et la date de naissance.

Cette liste a été analysée avec attention et de différentes manières par le professeur François Jéquier, auteur de l'ouvrage : *De la forge à la manufacture horlogère, Lausanne, 1983.* Il aura notamment donné les informations suivantes concernant cette coutellerie.

Coutelier 14, représentant 2,8 % du nombre des professionnels. Age moyen : 41,57 ans. Il y avait 3 couteliers à l'Orient, 10 au Bas du Chenit et un au Solliat.

Sur 499 habitants, les plus nombreux sont les Golay et les Meylan, avec 82 représentants pour chaque famille. Viennent les Piguet (80), les Reymond (64), les Aubert (42), les Capt (38) et les Lecoultre (30). Les Rochat, autre famille en apparence importante, ne sont que 15, quasiment sur le même pied que les Simond (14) et les Guignard (14). Les Nicole sont 8, les Audemars 7, les Goy 6, tandis que les autres familles se contentent des dernières miettes, les Maréchaux, pour ne pas les oublier, n'ayant plus que 4 individus.

Donnons maintenant la liste complète des couteliers.

Hameau de L'Orient de l'Orbe

121. Henry Meylan, frère de David Moyse feu David Meylan, né en 1756, coutelier

175. Joseph feu Joseph Aubert, né en 1757, coutelier

207. Charles Louis de Nicolaz Meylan, né en 1769, coutelier

Hameau du Bas du Chenit

213. Louis feu Siméon Golay, né en 1770, coutelier

258. Nicolaz feu Daniel Lecoultre, né en 1746, coutelier

275. Jaques Henry feu Joseph Aubert, né en 1748, coutelier

277. Jean Pierre feu Joseph Aubert, né en 1740, coutelier

278. Samuel fils de Jean Pierre Aubert, né en 1766, coutelier

281. Abram Samuel feu Joseph Aubert, né en 1754, coutelier

297. Benedicht fils d'Abram Isaac Aubert, né en 1762, coutelier

304. Abram Isaac Viande, né en 1766, coutelier
305. Pierre Jacob Aubert, né en 1750, coutelier
322. Siméon feu Abram Meylan, né en 1755, coutelier
324. Abram Joseph fils de Jean Pierre Aubert, né en 1764, coutelier

Hameau du Solliat

456. David Lecoultre, frère de Daniel feu le grand David Lecoultre, né en 1772, coutelier.

Nous nous trouvons donc avec 15 couteliers, et non pas 14 comme indiqué par Jéquier. Ceux-ci se trouvent concentrés au Bas du Chenit. Mais entendons-nous, ce dernier terme englobe aussi le Brassus, donc les Mollards des Aubert où l'on sait qu'à l'époque, les ressortissants s'adonnaient à la coutellerie.

Profession à laquelle s'étaient voués surtout des Aubert, avec 8 de ceux-là dans la branche, le reste pour des Meylan (3), pour des Lecoultre (2). Les deux derniers étant un Golay et un Viande.

Tournons-nous maintenant du côté de la commune du Lieu où tous nos listages de 1802 à 1827¹, de beaucoup plus nombreux que l'unique de la commune du Chenit, ne nous révèlent en tout et pour qu'un seul coutelier pour cette époque. Il s'agit de Henry Frédéric Guignard du Lieu, moyennement imposé en 1827.

Au tour maintenant de la commune de l'Abbaye, dont les listages, là aussi nombreux, vont nous révéler de belles surprises.

Patentes demandées et assignées dans la commune de l'Abbaye, district de la Vallée de Joux (ACA, RI 27, 1800-1801) :

Samuel Golaz, Les Bioux, coutelier, n'a pas de fortune
Abram Joseph Golaz, Les Bioux, coutelier
Louis d'Abram Emmanuel Guignard, Les Bioux, coutelier

Etat des patentes ... du 7 août 1801 (ACA RI 18)

Abram Joseph Golay, coutelier
Enoch, fils d'Abram Emmanuel Berney, coutelier
Louis d'Abram Emmanuel Guignard, coutelier

Tableau général des imposés de la commune de l'Abbaye (ACA, RA2, 1814)

Berney Abram de Groenroux, coutelier

¹ Voir : R. Rochat, Supplément no 3 à l'histoire de la communauté du Lieu, Le Pèlerin, 1995.

Berney Daniel, horloger coutelier
Golaz Samuel, coutelier.

Taxe sur l'industrie (ACA RE2, 1815)

Jean Samuel Guignard & fils, maréchaux et couteliers
Jean Félix Rochat du Pont, coutelier
Louis Guignard & frère, de Groeinroux, coutelier
Abram Joseph Golay des Bioux, coutelier
Samuel Golaz coutelier des Bioux
Enoch Berney de l'Abbaye, coutelier
Jaques Louis Berney de Groinroux, coutelier
Daniel de David Samuel Berney, coutelier
Louis feu Abram Samuel Berney des Bioux, coutelier
Louis feu Jaques Louis Rochat, coutelier
Abram feu David Berney des Bioux, coutelier
François fils de Jean Isaac golaz, coutelier
Antoine d'Abram Emmanuel Guignard, coutelier
Louis feu Jean Isaac Berney de Groinroux, coutelier

On le constate donc, à l'époque la profession fait fureur. Le métier, peu représenté au début du même siècle, connaît une expansion remarquable. Ce serait-il par hasard déplacé du Chenit dans la commune de l'Abbaye ?

Le tableau général des imposés de la commune de l'Abbaye (ACA, RA2, 2^{ème} partie, 1827), laisse cependant l'impression générale qu'il y a une diminution sensible des professionnels de cette branche, et même s'il apparaît que le listage n'est pas complet :

Jean Henry Rochat, Le Pont, coutelier
Jean Félix feu Jean Félix Rochat, Le Pont, coutelier
Daniel Berney, Les Bioux, coutelier
Abram Joseph Golay, Les Bioux, coutelier
Louis Meylan, Les Bioux, coutelier

